



GUYANE AUTO-ECOLE

Albert HIDAIR

Entreprise individuelle

Agrément n° E 02 09C 00020

26, rue du Docteur Barrat 97300 Cayenne

Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire, son déroulement et les conditions de passage des épreuves de l'examen

CONDITIONS

D'INSCRIPTION – DE FORMATION – DE PRESENTATION

à l'examen du permis de conduire les véhicules à moteur de la catégorie « B »

Le permis « B » permet la conduite de :

- Véhicules de transport de personnes ou de marchandises dont le PTAC (*poids total autorisé en charge*) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes,
 - Véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (*siège du conducteur compris*)
- Le permis « B » autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :
- si le PTAC de la remorque est $\leq$ à 750 kg
 - si le PTAC de la remorque + le PTAC du véhicule tracteur est $\leq$ à 3,5 tonnes

LES ENJEUX de la FORMATION PREPARATOIRE au PERMIS de CONDUIRE

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoir, savoir-faire et savoir devenir.

L'objet de la réforme de l'ETG (*épreuve théorique générales*) de 2016 est d'agir sur la compréhension de la règle et son application en situation réelle.

L'enseignement théorique doit développer l'analyse des situations de conduite en tenant compte des risques réels et pas seulement de la règle.



GUYANE AUTO-ECOLE

Albert HIDAIR

Entreprise individuelle

Agrément n° E 02 09C 00020

26, rue du Docteur Barrat 97300 Cayenne

PROCEDURE D'INSCRIPTION

- 1- Remise de la formule de formation demandée et du tarif à l'unité.
- 2- Evaluation de départ ou de niveau (*élève en transfert d'un autre établissement*)
(*l'évaluation de départ a pour objectif de déterminer un volume approximatif d'heures théoriques et pratiques qui seront nécessaires pour franchir les quatre étapes du REMC.*)
- 3- Inscription du candidat et constitution du dossier.
- 4- Rédaction du contrat sur la base du nombre d'heures de conduite retenu.
- 5- Début de la formation « *Code et Conduite* »

DEROULEMENT DE LA FORMATION

B. Traditionnel – B. Supervisé – AAC.

- 1- **Préparation à l'épreuve théorique générale** : Comprenant : 42 heures d'enseignement général et tests de contrôle « **avec un formateur** »

Préparation à l'épreuve pratique : Théorie de la pratique et conduite effective.

(seront traités : la maîtrise du véhicule et l'adaptation à la circulation.

Rendez-vous pédagogique : Formation AAC. Comprenant :

2 heures sur véhicule

(Appréhender la route. Partager la route avec les autres usagers.)

4 heures en salle.

Thèmes abordés : (Fatigue- vigilance – vitesse – alcool – médicaments – drogue - statistiques sécurité routière - éco-conduite – assurances - constat amiable - conduite/intempéries.)

Animations en salle : dialogue entre parents et enfants - visionnage de spots et commentaires - analyse de l'actualité.



GUYANE AUTO-ECOLE

Albert HIDAIR

Entreprise individuelle

Agrément n° E 02 09C 00020

26, rue du Docteur Barrat 97300 Cayenne

LES EPREUVES D'EXAMEN

L'épreuve théorique générale

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé. L'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'examen pratique

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;

- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser deux manœuvres différentes, dont une au moins en marche arrière et une à son initiative ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétence dans une grille d'évaluation.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)



Date : _____

L'expert(e) : _____

Codes spécifiques : _____

Candidat

Nom : _____

Prénom(s) : _____

NEPH : _____

Catégorie : 0

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers								
Partager la chaussée								
Maintenir les espaces de sécurité								
Sous-totaux								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement								
Courtoisie								
Total général								

Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool

BILAN	FAVORABLE (2)
--------------	----------------------

(1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)

(2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical